

Convocation du 12/11/2024
Publication le 20/11/2024
Conseillers en exercice : 43
Présents : 33
Quorum : 22

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Dix Huit Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 17_181124

**OBJET : FINANCES,
BUDGET, ECONOMIE,
EMPLOI**

Approbation de la
revalorisation des
Autorisations de Programme
et Crédits de Paiement -
Budget principal, exercice
2024

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMANN, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Michèle BOUGEAREL, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Patrice JARQUE (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Brigitte AMOROS (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Zarick KOURICHI), Monsieur Jérémy PANGOURASSOU (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Joëlle MELIN (donne pouvoir à Madame Michèle BOUGEAREL), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Monsieur Matthieu HERMANT)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241118-181124_17-DE
Reçu le 20/11/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
20/11/2024

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'COMMUNE D'AUBAGNE' at the bottom.

Délibération n°17_181124 du Conseil Municipal du lundi 18 novembre 2024 (suite)

Madame Danielle MENET rapporte :

La gestion des dépenses d'investissement en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire selon lequel le budget est voté chaque année pour une année civile.

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'AP constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'AP correspondante.

En outre, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiements.

Pour la Ville d'Aubagne, les AP sont identifiées par des programmes d'investissement représentant les domaines d'intervention de la Municipalité sur le patrimoine communal.

Au 1^{er} janvier 2024, par délibération du 12 Décembre 2023, le montant prévisionnel de ces AP s'élevait à 45.840.249 euros pour les 9 programmes que compte le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2025.

Par délibération du 25 Juin 2024, les AP ont déjà été revalorisées de 55.000 euros.

Suite à de nouvelles opérations d'acquisitions foncières et d'aménagements de l'espace public, les AP doivent de nouveau être augmentées de 490.000 euros.

Le montant total des AP atteint donc 46.385.249 euros et l'ajustement des CP ouverts sur l'exercice 2024, correspond à 19.369.708 euros, répartis comme suit :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241118-181124_17-DE
Reçu le 20/11/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
20/11/2024



Délibération n°17_181124 du Conseil Municipal du lundi 18 novembre 2024 (suite)

Libellés des autorisations de programme			AP			CP		
			Pour mémoire AP votées au BP 2024	Révisions de l'exercice 2024	TOTAL	Pour mémoire réalisations antérieures au 01/01/2024	CP ouverts au titre de l'exercice 2024	CP suivants
2022	1	Rénovation et aménagement du patrimoine bâti existant	5 814 335 €		5 814 335 €	2 558 719 €	2 518 948 €	736 668 €
2022	2	Modernisation et aménagement durable de l'espace public	3 900 000 €	30 000 €	3 930 000 €	1 704 130 €	2 179 598 €	46 272 €
2022	3	Rénovation énergétique	6 861 512 €		6 861 512 €	1 550 505 €	3 145 973 €	2 165 034 €
2022	4	Ville et bâtiments intelligents et numériques	2 057 234 €		2 057 234 €	940 644 €	918 040 €	198 550 €
2022	5	Actions et acquisitions foncières	1 983 766 €	495 000 €	2 478 766 €	1 931 911 €	499 150 €	47 705 €
2022	6	Gestion du Parc véhicules et moyens techniques des services	3 416 467 €		3 416 467 €	996 792 €	1 868 275 €	551 400 €
2022	7	Protection de l'espace public	2 300 000 €		2 300 000 €	358 470 €	1 155 186 €	786 343 €
2022	8	Équipements nouveaux	19 399 435 €		19 399 435 €	911 264 €	6 996 070 €	11 492 101 €
2023	9	Restauration patrimoine	107 500 €	20 000 €	127 500 €	13 669 €	88 467 €	25 364 €
TOTAL			45 840 249 €	545 000 €	46 385 249 €	10 966 104 €	19 369 708 €	16 049 437 €

Cette délibération propose d'approuver le montant 2024 des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement dont le détail figure dans le tableau ci-dessus, tenant compte des deux augmentations d'Autorisations de Programme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'APPROUVER la revalorisation 2024 du montant des Autorisations de Programme pour un montant total de 490.000 euros correspondant à l'augmentation du Programme « Modernisation et

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241118-181124_17-DE
Reçu le 20/11/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
20/11/2024



Délibération n°17_181124 du Conseil Municipal du lundi 18 novembre 2024 (suite)

aménagement durable de l'espace public » pour 30.000 euros et du Programme « Actions et acquisitions foncières » à hauteur de 460.000 euros, ainsi que l'ajustement des Crédits de Paiement ouverts selon l'échéancier prévisionnel présenté dans le tableau ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241118-181124_17-DE
Reçu le 20/11/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
20/11/2024

